

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 3 Fructidor.

(Ere vulgaire.)

Samedi 20 Août 1796.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

Discours prononcé par le comte de Hoym, premier ministre des états du roi de Prusse en Pologne, chargé de recevoir le serment de fidélité et d'obéissance des délégués des états de Pologne. — Prise d'un fort hollandais dans l'Inde. — Lettre du général Moreau sur la victoire remportée par l'armée de Rhin et Moselle. — Entrée des troupes français à Bergens. — Prise faite dans cette ville de quarante mille sacs d'avoine, orge et farine. — Prise du fort de Rothemberg par six ordonnances de l'armée de Sambre et Meuse.

POLOGNE.

De Varsovie, le 12 juillet.

Discours prononcé par le comte de Hoym, premier ministre des états du roi de Prusse en Pologne, nommé commissaire plénipotentiaire pour recevoir le serment de fidélité et d'obéissance des délégués des états de Pologne, assemblés au palais de Varsovie le 9 juillet 1796.

L'occasion qui nous rassemble ici est la plus importante qui puisse réunir les hommes dans leurs relations sociales. Vous allez, messieurs, faire le serment d'obéissance & de fidélité à l'illustre roi Frédéric-Guillaume II. Je suis chargé de l'honorable fonction de recevoir, au nom de sa majesté, l'attestation de votre inviolable fidélité, & de vous assurer, en retour, de sa protection, bienfaisance & faveur royale. Puisse cet acte solennel laisser des traces profondes sur vos âmes, & produire tous les heureux effets que j'ose en espérer!

Ce pays, si favorisé de la nature, a trop long-tems été le théâtre de la dévastation; votre brave & noble nation est depuis trop long-tems en proie aux horreurs de l'anarchie. Des guerres étrangères, & ce qui est encore plus horrible, une guerre civile, ont comblé ses calamités. L'agriculture, les arts, le commerce ont été suspendus; le pauvre a été opprimé, & souvent obligé de céder sa cabane à l'étranger ou de l'abandonner aux flammes. Le riche, le puissant, entraîné invinciblement dans les factions, n'étoit jamais sûr, quelque parti qu'il épousât, de conserver sa propriété, son existence politique & même son existence physique. La tranquillité, l'ordre & le bonheur domestique s'éloignoient tous les jours de lui. Je suis assuré que vous ne m'accuserez pas d'exagération dans cette peinture de vos maux. Et quelles étoient les causes de cet état malheureux? Elles ne tenoient pas à des circonstances extérieures; elles étoient dans la constitution même du gouvernement. La plus noble passion de l'homme, celle qui le met en état de déployer tout ce qu'il a en lui d'énergie, de grandeur & de sublimité, l'amour de la liberté, mais d'une liberté mal entendue, a allumé la flamme d'vorante qui a si fréquemment détruit & le bien public & le bonheur des individus. La liberté de faire tout ce qu'on desire ou tout ce que les passions sans guide & sans frein peuvent se permettre, n'est que la liberté de l'homme sauvage. L'homme civilisé est soumis à des relations particulières & politiques; il faut qu'il sacrifie une partie de

sa liberté naturelle à sa sûreté. Cette liberté, qui seule en mérite le nom, est indépendante des formes du gouvernement; on la trouve dans les monarchies comme dans les républiques, mais principalement, comme l'histoire nous l'atteste, sous la protection d'un chef unique. Egalement éloigné de la licence du sauvage & de l'esclavage du despotisme, elle n'est qu'une soumission volontaire à la domination de lois sages & appropriées à l'état qui s'y soumet. Ces lois doivent lier également la généralité des citoyens. Ni la volonté arbitraire d'un homme, ni les résolutions impétueuses d'une multitude passionnée ne doivent dominer sur elles; le chef de l'état, étendant sa protection sur toutes les classes du corps social, doit garantir à chacun la liberté de son culte, la sûreté de sa propriété, & tout le bonheur domestique que sa situation lui permet d'y goûter. Alors les infortunés trouvent des secours, le mérite sa récompense, l'industrie des encouragemens; le seul perturbateur de l'ordre public est justement puni lorsqu'il tente de priver les autres de leurs droits légitimes, dont il se rend par-là indigne de jouir lui-même.

Cette esquisse que je viens de vous tracer, messieurs, ne peut paroître une chimère aux hommes qui habitent un pays voisin du royaume de Prusse, qui depuis long-tems jouit du bonheur que peuvent donner une sage constitution & un gouvernement humain. Vous, ministres révérends de la religion, dont le caractère essentiel doit être la douceur & l'indulgence réciproque, vous serez protégés dans toutes les fonctions de votre ministère religieux; mais vous donnerez aussi à toutes les autres classes l'exemple de la soumission; vous montrerez, à l'égard de ceux qui diffèrent de votre croyance, cet esprit de charité & de tolérance que vous prescrivez l'humanité; vous instruirez le peuple de ses devoirs envers son souverain; vous lui apprendrez, ce que vous savez vous-mêmes, qu'on ne peut être un digne ministre de la religion sans être un sujet fidèle & un bon citoyen.

Vous, nobles de la nation, vous êtes d'un degré plus près du trône que les autres sujets. Votre naissance, votre rang vous appellent à la défense de l'état, aux plus importantes fonctions de la société. Remplissez cette sublime destinée avec ce noble sentiment d'honneur qui vous distingue particulièrement, avec cette fidélité inbranlable envers votre roi & votre maître; persévérez vous bien, par l'exemple des autres nations, que les intérêts de la monarchie & de la noblesse ne peuvent être séparés, & que l'un & l'autre doivent rester debout ou tomber ensemble. Notre grand roi vous honorerà & vous appellera auprès de sa personne; il vous laissera jouir de toutes les prérogatives que comporte un état bien ordonné. Traitez aussi vos vassaux avec douceur & humanité; tels sont les desirs du roi & votre devoir; & quoiqu'en l'acquittant vous en ob-

tiendrez la plus douce récompense, vous devez en appercevoir une autre presque aussi immédiate dans l'accroissement de vos revenus & dans l'affection de vos vassaux.

Vous, députés représentans des villes, je n'ai besoin que de fixer votre attention sur les cités des anciennes provinces de Prusse. C'est là que vous appercevrez un commerce & des manufactures florissantes, & une active industrie; vous appercevrez à chaque pas des encouragemens vraiment royaux. Exercez-vous, de votre côté, dans l'administration impartiale de la justice, & donnez une attention particulière aux loix de police. Le gouvernement protégera votre juste autorité; vous verrez prospérer vos cités; & aux yeux de l'étranger étonné, qui vous a vus précédemment, vous déploierez le spectacle d'un peuple content.

Salut enfin, salut à vous, habitans des campagnes. On sait enfin ce que vous valez, & vos droits sont assurés. Vous serez sacrés pour vos concitoyens sous un bon gouvernement, qui cependant exige de vous une soumission exacte & le respect pour les loix.

Telles sont les sublimes & bienveillantes intentions du roi mon maître. Varsovie éprouvera en particulier; la tranquillité & les bénédictions de la paix y succéderont dorénavant aux vestiges du sang.

Tel est, messieurs, l'état de prospérité où votre pays peut parvenir, si chacun de vous veut y coopérer. Prenez-en donc l'engagement par un serment solennel à la face de Dieu, le maître des rois & des sujets.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 11 août.

Une gazette de Calcutta, en date du 10 janvier dernier, rapporte une lettre écrite de *l'isle du prince de Galles*, le 3 décembre, dans laquelle on donne les détails de la prise de Perrah, fort appartenant aux Hollandais, sur le continent Malais. L'expédition a été exécutée par un détachement de 50 hommes commandés par le premier lieutenant de la frégate *VOrphée*, & auquel s'étoit joint, comme volontaire, le lord Camelford, officier de la même frégate. La garnison du fort s'est rendue à la première sommation qui lui a été faite.

Tous les papiers avoient annoncé, d'une manière également positive & uniforme, le départ de M. Hammond pour la France, où il étoit envoyé avec des pouvoirs pour traiter de la paix. Cette nouvelle se trouve démentie par des avis plus authentiques. On sait aujourd'hui que ce négociateur s'est embarqué pour Caxhaven. Il n'est pas vraisemblable que s'il avoit une mission pour Paris, il eût pris le chemin de Hambourg pour s'y rendre.

Fonds publics.

Banque, 151 $\frac{3}{4}$ — Irdes, 182 $\frac{1}{2}$ — Annuités, à 4 pour 100 consol., 59 $\frac{3}{4}$ 60. — *Id.* à 5 pour cent consol. 78 $\frac{3}{4}$.

F R A N C E.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Au quartier-général, à Amiens, le 26 thermidor, an 4^e.

Le général en chef Moreau, au directoire exécutif.

Le 21, nous avons attaqué l'ennemi dans sa position de Neresherm; il a été repoussé; on lui a fait environ 450 prisonniers.

Le 22, nous avons fait des reconnoissances pour placer l'armée: le pays étoit extrêmement difficile & nullement connu.

Le 23, nous avons attaqué l'avant-garde, que nous avons battue; sa perte a été d'environ 450 prisonniers: un orage affreux & la nuit nous ont empêché de pousser nos succès.

Le 24, le prince Charles ayant reçu tous ses renforts de la Gallicie & de l'intérieur de l'Autriche, nous a attaqué sur toute notre ligne; nos flaqueurs de droite ont été repoussés & l'ennemi est venu jusqu'à Heydenheim, où étoit l'état-major-général, qui s'est retiré sur Kenisbron; de sorte que nous avons l'ennemi à quatre lieues sur nos derrières; mais ce mouvement ne nous a nullement déconcertés.

Notre avant-garde avoit été également repoussée; mais les réserves arrivées, & dirigées à propos, ont rétabli le combat.

Le grand effort de l'ennemi étoit sur notre droite: le général Saint-Cyr a défendu sa position avec la plus grande bravoure, quoiqu'entièrement débordé.

La droite de l'aile gauche étoit également attaquée avec vigueur; le terrain nous permettant de reprendre l'offensive, le général Desaix a attaqué vivement l'ennemi & l'a repoussé; en lui faisant 200 prisonniers.

La réserve de cavalerie, placée entre les deux attaques, a contenu l'ennemi & l'a empêché de pénétrer entre nos deux ailes.

Les deux armées, après dix-sept heures du combat le plus opiniâtre, ont bivouaqué sur le champ de bataille; à la pointe du jour, l'ennemi a effectué sa retraite.

Le succès d'une attaque étoit certain; mais nos convois de munitions, arrêtés par la retraite du quartier-général, nous mettoient dans l'impossibilité de hasarder un combat que, faute de cartouches, nous n'aurions pu soutenir plus de deux heures; de plus, il falloit que nos flaqueurs de droite rentrassent dans leur position. L'ennemi avoit son avant-garde très-bien placée; s'il eût gardé la position qu'il avoit la veille, je l'aurois attaqué aujourd'hui; mais il s'est retiré derrière la Verritz, & va passer le Danube; nos troupes légères sont à sa poursuite; ils sont déjà à Nordlingen; l'armée va suivre.

Je vous envoie un courrier, persuadé que, l'ennemi ayant été sur nos derrières, on a jeté l'alarme par-tout. Je vous enverrai des détails sur ces trois affaires, qui honorent le courage de l'armée & le talent des officiers qui ont conduit les différentes attaques; mais cela m'est impossible à présent; depuis six jours, à peine sommes-nous descendus de cheval. L'armée est excédée de fatigues, mais la victoire lui fait oublier ses peines. L'ennemi fait monter sa perte à 7,000 hommes tués, blessés ou prisonniers.

Je reçois à l'instant un rapport du général Férino, qui m'annonce l'entrée de nos troupes à Bergens. On y a pris 3 mortiers, un obusier, 4 coulevrines, 22 pièces de canon, 30 ou 40 grands bateaux & environ 40 mille sacs d'avoine, orge & farine.

Salut & respect, Signé, MOREAU.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier-général à Lauff, le 25 thermidor, an 4^e.

Le commissaire du gouvernement près l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

Les Autrichiens ont abandonné la position qu'ils occupoient entre Lauff & Rothemberg; ils ont même évacué le fort de Rothemberg, dont la garnison, composée de 75 hommes de troupes bavaoises, s'est rendue, à la première sommation. On a trouvé dans ce fort 40 bouches à feu & quelques munitions de guerre.

Le général de division Ernouf, chef de l'état-major-général de l'armée de Sambre et Meuse.

A Lauff, le 24 thermidor, an 4.

L'ennemi ne nous a point attendu ; il avoit quitté sa position, dès hier, onze heures du soir : quelques corps d'observation qu'il avoit laissés se sont retirés à l'approche de l'armée. L'adjudant-général Ney s'est présenté devant le fort de Rothemberg ; il a envoyé le citoyen Bayermann, son adjoint, pour sommer M. le gouverneur. Cet officier voyant qu'on avoit ouvert la barrière de l'avancée pour faire entrer un troupeau de moutons, a piqué avec six ordonnances qui l'accompagnoient, & est entré dans l'intérieur du fort, sans que les gardes des ponts aient pu le reconnoître, & encore moins s'opposer à son passage. Le commandant, étonné d'une pareille audace, a capitulé sur-le-champ ; la garnison a été faite prisonnière de guerre. On a trouvé dans ce fort un arsenal bien garni, & quarante-trois bouches à feu en bronze, dont la moitié de gros calibre. Ce fort est situé sur une montagne, & n'est commandé d'aucun côté ; il intercepte, par sa position, les routes sur Ambert & Parvuth.

L'ennemi nous laissé ici 450 tonnes de farine, à une demi-lieue de Lauff, sur la route de Nuremberg.

Signé, ERNOUF.

De Paris, le 2 fructidor.

On recueille ordinairement avec un vif intérêt toutes les circonstances de l'évasion d'un prisonnier. Celle de Drouet paroît si naturelle qu'on l'explique aisément. On croit très-peu à l'effet des barreaux scés ; on a remarqué que les cordes qui sembloient préparées pour cette expédition n'y pouvoient aucunement servir ; on en a fait l'épreuve ; elles se sont trouvées beaucoup trop courtes. En second lieu, cette fenêtre donne précisément sur le corps-de-garde. Enfin, on sait que Drouet étoit boiteux, par l'effet d'une chute qu'il avoit faite en voulant s'échapper des prisons de l'Autriche. Tout porte donc à croire qu'à l'aide de quelque puissance invisible il est sorti simplement par la porte. Il a emmené avec lui Ricord, accusé pour la même conspiration, & comme lui ex-député à la convention nationale.

On trouve dans le *Journal des Hommes-Libres* de ce jour un article curieux. Il observe que trois journalistes, *entachés de royasme*, ont été instruits de l'évasion de Drouet assez à tems pour en publier la nouvelle dans leur feuille le 1^{er} au matin, quoique le fait se fût passé dans la nuit. Il remarque sur-tout que tous les trois ont annoncé cette nouvelle *précisément dans les mêmes termes. Par hasard*, ajoute-t-il, *cette affaire seroit-elle le secret de la comédie ?* Le pauvre Louvet doit envier au journaliste des *Hommes-Libres* cette belle combinaison ; car il n'a jamais mis autant d'esprit dans ses rêveries politiques. Nouvelle démonstration que la conspiration Babeuf est une conspiration royaliste.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Quelques écrivains, vivement frappés de cette triste vérité, que les troubles prolongés de Marseille & les méfaits qui s'y sont commis aux élections, ont eu pour principale cause les choix des hommes qui composent les autorités constituées, ont reproché au conseil des anciens

de n'avoir pas rejeté la résolution des cinq cents, qui, en cassant les élections, attribue au directoire la nomination provisoire des officiers municipaux.

On paroît avoir oublié que le conseil des anciens ne pouvant qu'approuver ou rejeter l'ensemble d'une résolution ; doit s'attacher à la disposition principale, lorsqu'elle est de nature à n'admettre ni modification, ni délai. Telle est la cassation des prétendues élections de Marseille ; rien n'étoit plus instant que d'arracher aux factieux anti-constitutionnels les fruits de leur horrible triomphe, & de faire retentir les échos de l'opinion publique de l'unanime indignation des deux conseils. Le rejet de la résolution eût entraîné de nouveaux débats, & des délais toujours habilement employés par les directeurs de la faction. Leur système de récrimination est trop bien connu pour laisser aucun doute à cet égard. Ne voit-on pas qu'ils cherchent déjà à lier les troubles qu'ils ont eux-mêmes excités dans le Midi, aux décisions équitables des jurés sur l'affaire du 13 vendémiaire ? Les discours touchans des victimes échappées à leur fureur, exprimant l'oubli généreux de tous les ressentimens, ne peuvent désarmer leur haine. La gloire énivrante de nos braves armées, l'aurore de la paix, le concours de toutes les volontés à l'affermissement du gouvernement, rien ne peut les rassurer, car il n'y aura pour eux ni liberté, ni patrie, si vous ne leur donnez, pour leur garantir l'impunité, la domination de la pensée & l'esclavage de l'histoire.

Pendant que leurs tribuns, s'agitant de nouveau sous nos portiques, rappellent à grands cris les discordes civiles, les tribuns de Marseille comparent, dans un étrange égarement, la journée des élections du 1^{er} thermidor à la journée du 13 vendémiaire, & osent en féliciter les deux conseils.

Le conseil des cinq cents, en proposant d'attribuer au directoire une seconde nomination provisoire, paroît avoir redouté pour la commune de Marseille le passage subit du cahos anarchique à l'ordre constitutionnel ; mais les élections du 1^{er} thermidor étant cassées avec éclat, le directoire exécutif ne peut plus user avec les factieux de ménagemens scandaleux ; il faut qu'il les réprime. Ce n'est pas seulement un gage de l'accord qui doit régner entre les pouvoirs ; c'est mettre à une épreuve forte, loyale & très-politique le pouvoir exécutif, que de le forcer à corriger lui-même ses fautes ; c'est le ramener au chemin de l'estime publique, au point même où il en avoit dévié ; c'est l'acabler, par une confiance honorable, de toute la responsabilité de l'avenir.

L'INDÉPENDANT.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTERET.

Stance du 2 fructidor.

On proclame le résultat du scrutin ; Pasteret est président ; les nouveaux secrétaires sont Bourdon (de l'Oise), Noailles, Peyre, Ozon.

Dubois-Dubay demande la parole, pour soumettre, dit-il, au conseil d'importantes réflexions sur les finances. — Le conseil arrête qu'il sera entendu en comité général.

Mulhe présente à la discussion le projet de résolution

arrêté par la commission chargée d'examiner le message du directoire exécutif concernant les monastères de la Belgique.

Voici un extrait du rapport de Mailhe :

« Je viens, a-t-il dit, au nom d'une commission spéciale, appeler votre attention sur le message du directoire exécutif concernant les ordres religieux qui existent encore dans les départemens réunis. Il a été un tems où l'on se seroit hâté de vous arracher des lois irréliégieuses, vexatoires, propres à servir, dans ces belles contrées, la cause du despotisme autrichien, par l'exaspération du fanatisme & de la superstition. Ce n'est pas ainsi que procède le gouvernement constitutionnel : actif, énergique, audacieux même quand il faut l'être, mais lent, circonspect, modéré lorsque les circonstances, les principes ou la nature des choses le commandent, il a laissé à l'opinion le tems de préparer les esprits aux mesures qu'il vous propose dans son message. Trop précipitée, la suppression des religieux n'auroit peut-être pas pu s'opérer sans troubles dans la ci-devant Belgique : aujourd'hui elle y sera reçue avec reconnaissance, tant il est vrai qu'en matière d'opinions religieuses sur-tout, ce qu'un régime violent n'obtient que difficilement & toujours précairement par la force, un gouvernement sage l'obtient naturellement & sans retour par les progrès de la raison.

« La vente des biens occupés par les religieux dans les départemens réunis, offre une nouvelle, une immense ressource à la marche triomphante du gouvernement, & à la prospérité, soit individuelle, soit nationale; mais un grand acte de justice doit la précéder : il faut d'abord assurer le sort des possesseurs. A cet égard il n'y a de difficulté que par rapport au mode. Leur ferez-vous payer des pensions annuelles, ou ne jugerez-vous pas, avec le directoire exécutif, qu'il est plus politique & plus avantageux pour la nation elle-même de régler ces pensions à une somme quelconque, de réduire cette somme en capital, & d'en délivrer des bons que les porteurs pourront employer en acquisition de biens nationaux ?

« Des pensions payables annuellement peseroient indéfiniment sur le trésor public; il faudra les accepter en valeurs effectives, & on ne le pourra qu'en établissant des contributions locales & nouvelles; la perspective de ces nouvelles contributions alarmera les départemens réunis, & leurs inquiétudes seroient sans cesse exaspérées par celles des pensionnés qui, ne voyant ou ne voulant pas voir que le régime constitutionnel est irrévocablement consolidé, craindroient pour eux-mêmes les chances révolutionnaires que leurs pareils ont éprouvées sur l'ancien territoire de la république.

« Non seulement le système du directoire exécutif écarte ces divers inconvéniens, mais encore il promet par sa nature les plus heureux résultats.

« Les pensions de retraite une fois converties en capitaux fonciers, voilà cette foule d'hommes jusqu'à présent inutiles & onéreux à la société, dangereux pour l'avenir, s'ils étoient réduits au désespoir, mais susceptibles de figurer utilement dans l'état avec les autres citoyens, s'ils sont traités avec les égards que réclament la justice

& l'humanité; les voilà, disons-nous, attachés au sol par la propriété, à la révolution par ses bienfaits, au succès de la vente des biens nationaux par la part personnelle qu'ils y auront prise. En devenant propriétaires ils deviendront citoyens; & lorsqu'on les verra s'approcher des adjudications, lorsqu'on les verra s'y porter avec la confiance & la chaleur de l'intérêt personnel, quel est l'enchérisseur qui se laissera écarter par les conseils intéressés du fanatisme, ou arrêter par les vains fantômes de la superstition ?

« Il nous reste à vous dire un mot sur le mobilier qui peut se trouver encore dans les établissemens dont il s'agit. Nous pensons qu'il en faut distraire, au profit de la république, l'argenterie des églises & chapelles, les effets des sacristies, les bibliothèques, livres & manuscrits, les médailles, les tableaux, & abandonner tout le reste aux possesseurs actuels. N'examinons point si cette concession est nécessaire, & si la république gagneroit beaucoup à la refuser; contentons-nous de l'envisager sous les rapports de la politique & de la générosité nationale.

« Il s'agit de consolider la révolution dans des contrées où on l'aime, où l'on a toujours aimé la liberté; mais que l'histoire nous présente comme susceptibles de se laisser agiter par les ressorts du fanatisme: paralysons cette arme dans les mains de ceux qui pourroient s'en servir pour retarder parmi nos nouveaux concitoyens les progrès de la concorde & de la prospérité publique. Nous y parviendrons si nous leur assurons un sort qui leur fasse oublier leurs jouissances passées, & leur apprenne à préférer l'orgueil & les bienfaits de la liberté à l'humiliation & pénible dépendance dans laquelle ils ont vécu jusqu'à présent.

« Il seroit injuste de repousser ces idées par de vaines déclamations contre l'état monastique. Oui, sans doute, cet état étoit le tombeau de la société; mais avoient-ils le droit de le reprocher à ceux qui l'ont embrassé? Ce n'est point leur crime; c'est celui des siècles qui ont précédé la révolution française. Ils n'ont pas cessé d'être hommes; ils méritent donc toujours de fixer les regards de l'humanité: ils sont hommes; c'est donc un devoir pour des législateurs d'en faire des citoyens; & dès-lors vous les verrez s'empressez, par intérêt & par besoin, à faire tourner au profit de la chose publique les bienfaits particuliers que vous aurez versés sur leur existence ».

Perez a combattu le projet présenté à la suite de ce rapport; il le trouve insuffisant, en ce qu'il ne supprime que le clergé régulier. — Un autre membre l'a appuyé.

Le conseil a interrompu la discussion pour se former par continuation en comité général.

Géographie historique et littéraire de la France, contenant les détails sur l'origine, les productions, l'industrie; les édifices de différens âges & de différens genres; les statues, bas-reliefs, inscriptions; les anecdotes & singularités historiques; le caractère des hommes célèbres, &c. Par la Mésangère. 4^e édition; 4 vol. in-12 avec une carte enluminée. A Paris, chez Devaux, libraire, rue de Clugny, n^o. 382. Prix, 5 liv. pour Paris, & 7 liv. 10 pour les départemens.